

Pollution de l'air : le Parlement européen demande des normes plus strictes et plus protectrices

Les eurodéputés ont adopté jeudi un rapport préconisant d'aligner les valeurs limites d'exposition sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.

Par Stéphane Mandard

Publié aujourd'hui à 21h47 • Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés



A l'aéroport de Berlin, en novembre 2020. ODD ANDERSEN / AFP

Une première étape a été franchie vers le renforcement des normes en matière de qualité de l'air. Lors d'un vote en séance plénière, jeudi 25 mars, le Parlement européen a adopté le rapport défendu par sa commission environnement. A l'initiative de l'eurodéputé espagnol Javi Lopez (Alliance progressiste des socialistes et démocrates), le rapport vise à dépolluer les directives sur la qualité de l'air qui remontent à 2004 et 2008 et à prendre en compte les dernières alertes scientifiques sur les ravages sanitaires de la pollution de l'air.

Lire aussi : Les pics de pollution de l'air aux particules fines soupçonnés de faire augmenter les contaminations

Avancée principale, les députés demandent un alignement des valeurs limites d'exposition en vigueur dans l'Union européenne (UE) sur les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Aujourd'hui, les standards européens sont beaucoup moins stricts et donc beaucoup moins protecteurs que les recommandations de l'OMS pour plusieurs polluants. Ainsi du dioxyde de soufre (SO₂), dont la limite d'exposition quotidienne fixée par l'UE (125 µg/m³) est plus de six fois supérieure à celle de l'OMS (20 µg/m³). Pour les particules PM₁₀ (de diamètre inférieur à 10 µm), le seuil annuel (40 µg/m³) est le double de celui de l'OMS. L'écart est encore plus important pour les particules fines, les fameuses PM_{2,5} (inférieures à 2,5 µm) : 25 µg/m³ contre 10 µg/m³. Pourtant considérées comme

les plus dangereuses car elles pénètrent plus profondément dans l'organisme, les PM 2,5 ne font par ailleurs l'objet d'aucune limite d'exposition journalière, quand l'OMS fixe un seuil de 25 µg/m³ à ne pas dépasser sur vingt-quatre heures.

Réglementer les particules ultrafines et l'ammoniac

Les députés exhortent également la Commission européenne à étendre ces normes à des polluants aujourd'hui non réglementés mais dont les incidences négatives sur la santé (et l'environnement) sont bien documentées. Il s'agit des particules ultrafines (de l'ordre du nanomètre), du carbone noir, du mercure ou encore de l'ammoniac. Issues principalement des activités agricoles, les émissions d'ammoniac n'ont quasiment pas baissé depuis vingt ans, à la différence des particules ou des oxydes d'azote issus de l'industrie ou des transports.

Lire aussi | [Pollution de l'air : la RATP visée par une plainte pour « tromperie aggravée »](#)

L'enjeu est crucial : la pollution de l'air est considérée comme le premier facteur de risque environnemental, rappelle les députés. A l'échelle de l'UE, elle est à l'origine chaque année d'au moins 400 000 décès prématurés. Selon, les estimations de l'OMS, 36 % des décès par cancer du poumon, 34 % par AVC et 27 % par infarctus sont imputables à une exposition chronique à un air de mauvaise qualité. Asthme, diabète, obésité, Alzheimer... la littérature scientifique déborde de publications démontrant les multiples effets délétères des particules fines. Et dans le cas du Covid-19, les chercheurs s'accordent pour reconnaître qu'elle est un facteur aggravant de comorbidités voire de transmission. Une étude publiée en septembre dans la revue *Cardiovascular Research* se risque même à une estimation : environ 15 % des décès dus au Covid-19 seraient liés à une exposition à long terme aux particules fines.

Plan d'action « zéro pollution »

Ce qui est aujourd'hui établi avec certitude, c'est que les particules fines sont nocives même à de faibles concentrations dans l'air et qu'il n'y a pas de seuil en dessous duquel leur innocuité est démontrée. Aussi l'OMS s'apprête-t-elle à durcir ses propres normes. Les nouvelles lignes directrices devraient être publiées dans les prochaines semaines. Les députés préconisent d'inclure l'obligation d'un réexamen périodique des normes européennes pour tenir compte des données scientifiques les plus récentes et des dernières mises à jour des lignes directrices de l'OMS. Prochaine étape, la Commission européenne doit publier en mai son plan d'action « zéro pollution ». L'un des engagements du Green Deal de la présidence Van der Leyen est de se rapprocher des recommandations de l'OMS. Le processus de révision des directives sur la qualité de l'air doit déboucher au troisième trimestre de 2022 sur une proposition législative. C'est alors que débiteront les négociations avec les Etats.

Lire aussi | [Paris, une des villes où la pollution automobile tue le plus en Europe](#)

Avec la Délégation de la gauche sociale et écologique, groupe d'eurodéputés sociaux-démocrates, Eric Andrieu exige « *un mécanisme ferme, avec les moyens nécessaires, pour faire respecter les normes actuelles et futures* ». A l'instar de la France, la plupart des Etats européens ne respectent pas les normes actuelles, pourtant guère contraignantes : 32 procédures d'infraction sont en cours contre 20 Etats. Et après plus de dix ans d'avertissements et de mises en demeure de la part de la Commission européenne, de condamnations devant la Cour de justice de l'Union européenne et désormais de menaces de sanctions financières, les Européens sont toujours exposés à des niveaux de pollution dangereux pour leur santé. En toute illégalité.

Stéphane Mandard